



## **COTISATIONS 2016 AU RESEAU FRANCE STATION NAUTIQUE**

### **DROIT D'ENTREE 7 910€HT**

- Périodicité : Mois de décembre de l'année de délivrance du Label
- Echéance de paiement : avant le 31 décembre

### **COTISATIONS DES MEMBRES ACTIFS**

<b>Critère par taille des Stations Nautiques en population DGF<sup>(*)</sup></b>	
plus de 50 000 habitants	<b>7 500€ht</b>
entre 25 000 à 50 000 habitants	<b>6 000€ht</b>
entre 10 000 à 25 000 habitants	<b>5 500€ht</b>
moins de 10 000 habitants	<b>5 000€ht</b>

*(\*) Population utilisée pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des communes et des EPCI*

- Périodicité : Appel annuel au mois de janvier
- Echéance de paiement : avant le 30 juillet de l'année concernée

### **COTISATION DES MEMBRES DE DROIT 150€HT**

- Périodicité : Appel annuel au mois de janvier
- Echéance de paiement : avant le 30 juillet de l'année concernée